

FORMATION – Initier la mise en conformité au RGPD

PROGRAMME

Quels sont les outils, comment planifier et définir le plan d'actions pour la mise en conformité du RGPD ? (Règlement Général sur la Protection des Données)

Le règlement sur la protection des données à caractère personnel introduit de nouvelles obligations pour les entreprises et de nouveaux droits pour les citoyens européens dont les modalités de mise en œuvre entrent en application à partir du 25 mai 2018.

CONTENU

Mise en œuvre de la démarche de mise en conformité RGPD

- Rappel des principes clé du RGPD
- Réaliser une cartographie des données personnelles
- Construire le registre des traitements
- Gérer les risques
- Élaborer une politique de protection des données
- Formaliser les procédures de respect des droits des personnes
- Concevoir une politique de sécurité des données et la mise en place d'une politique de conservation des données
- Gestion des failles de sécurité

Définir et planifier le plan d'actions RGPD

- Les actions à prévoir pour se mettre en conformité
- La démarche pour mettre en œuvre le plan d'actions
- Le suivi après la mise en conformité

OUTILS

- Check list RGPD-Plan de mise en conformité simplifié
- Exemple de registre de traitement des données personnelles
- Exemple de plan d'actions
- Exemple de cartographie des flux de données personnelles
- Check-list pour évaluer le niveau de sécurité des données personnelles de votre organisme
- Check-list des mesures techniques et organisationnelles
- Exemple de contrat de sous-traitance
- Kit de procédures
- Notifications-Auto-évaluation
- Plan de conservation des données personnelles
- Politique de confidentialité et de protection des données
- Process d'information-consentement
- Kit RH
- Actions à mener pour finaliser la conformité RGPD
- Gestion des cookies

OBJECTIFS

Déployer la démarche de mise en conformité RGPD en utilisant les outils mis à disposition.

Moyens Pédagogiques

La formation alterne présentation de fondamentaux théoriques et exercices de mise en situation.

Les échanges entre participants et l'expérience du formateur facilitent l'intégration du contenu.

Visioconférence sur ordinateur, accès wifi pour les participants, ordinateur avec suite bureautique.

La formation à distance sera réalisée selon un planning à valider (séances de visioconférence en face à face avec l'outil Zoom).

Cette formation comporte des activités pédagogiques entre les sessions d'environ 1 à 2 heures. Chaque session débute par la revue des points de la session précédente.

Moyens d'encadrement et d'assistance

Formateur ayant une expérience significative en organisation d'entreprise et en RGPD.

Assistance par messagerie et téléphone.

Suivi et évaluation des objectifs de la formation

Exercices appliqués entre chaque session pour apprécier l'acquisition des compétences.

Attestation de fin de formation : Pour l'obtenir, le stagiaire doit avoir obtenu la note minimale au quiz de connaissances réalisé en fin de formation afin de valider l'acquisition des objectifs de la formation.

Pré-requis

Aucun

Public

Délégué à la protection des données

Toute personne concernée par le traitement des données à caractère personnel.

Durée – Formation à distance intra-entreprise

1,5 jour (10,5 heures réparties en 3 sessions)

Tarif – Formation à distance intra entreprise

- **Adhérents**
1200€ net / jour
Soit 1800€ net au total

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro

11 92 19899 92 auprès du préfet de région d'Ile de France